

Prêt d'Honneur Profession Libérale

INITIATIVE EURE-ET-LOIR

Présentation du dispositif

Le Prêt d'Honneur Profession Libérale de Initiative Eure-et-Loir a pour objectif de soutenir la création ou la reprise d'activité libérale par l'octroi d'un prêt qui vient renforcer les fonds propres du créateur ou repreneur.

Le Prêt d'Honneur Profession Libérale ne nécessite pas d'apport personnel du créateur.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Est éligible tout entrepreneur souhaitant créer ou reprendre une entreprise en libéral.

Pour bénéficier du prêt d'honneur les conditions sont les suivantes :

- le siège social de l'entreprise doit être situé sur le territoire de l'Eure-et-Loir,
- présentation d'un prévisionnel d'activité sur 3 ans.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

Le montant du prêt d'honneur Profession Libérale (à taux 0% et sans demande de garantie personnelle) peut aller de 1500 € à 15000 €.

Pour quelle durée ?

Durée de remboursement : de 3 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Eure-et-Loir.





Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 3 ans.
- Forme juridique
 - > Entreprise Individuelle
 - > Profession libérale
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE EURE-ET-LOIR

• 3 rue Camille Claudel

Bat 22

28630 LE COUDRAY Téléphone : 02 37 20 99 99 Télécopie : 02 37 20 9999

E-mail: contact@initiative-eureetloir.fr